

JE FAIS FACE À UNE INDISPONIBILITÉ D'OUVRAGES (PANNE, GRÈVE...)

Comment E2F peut-il m'aider ?

- ✓ E2F contacte la délégation régionale compétente et se renseigne auprès du gestionnaire d'infrastructures sur les raisons, le niveau de gravité et la durée de l'indisponibilité de l'ouvrage.
- ✓ E2F s'assure que les adhérents de la délégation régionale touchée soient informés de l'indisponibilité.
- ✓ En cas de grève, en tant qu'organisation patronale, E2F se manifeste auprès des organisations syndicales.
- ✓ En tant que membre des instances de gouvernance des gestionnaires d'infrastructures, E2F participe à la fixation des taux d'indemnisation en cas d'indisponibilité des ouvrages.
- ✓ E2F s'efforce d'obtenir des compensations exceptionnelles auprès de l'État suite au préjudice économique subi par le transporteur.

Besoin des navigants

E2F fait remonter au gestionnaire les besoins des navigants et les contraintes d'exploitation.

Programme d'investissement

E2F participe aux instances de Voies navigables de France et à la définition de son programme d'investissement en identifiant les vraies priorités.



Réunion des usagers

E2F participe aux réunions des usagers sur tout le territoire.

Actions d'influence

E2F mène des actions d'influence au plus haut niveau de l'État et des élus pour davantage d'entretien des voies navigables.